

# Entre Nous



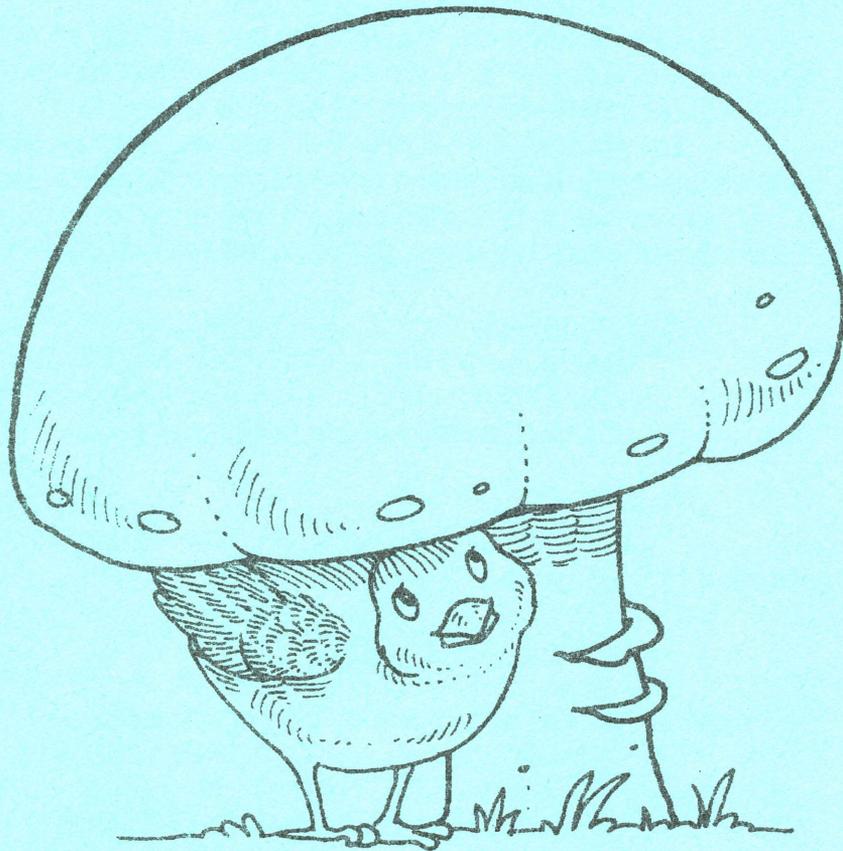
COMMUNE  
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

*Bulletin Mensuel d'Information*

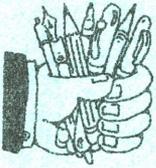
---

NOVEMBRE 1998 N°370

---

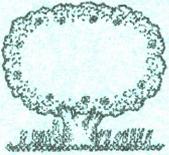


## EN DIRECT DU CONSEIL



Le Conseil était réuni le 30 octobre 1998 sous la présidence de M. JACQUEL, Maire (Excusés : M. Roger ERHARD, Mme Michèle DIVOUX et M. Gérard GEORGES)

Au nom de la Municipalité, le Maire félicite les nouveaux élus du Conseil Junior, en particulier le Maire Junior et ses Adjointes. L'ordre du jour est ensuite abordé.



### 1 - Budget supplémentaire "Forêts"

Il est voté en équilibre recettes et dépenses à 265.600 Frs. Une somme de 255.000 Frs sera prélevée et versée au budget général.

En investissement, pas de changement, la somme globale de 40.225 Frs restant inscrite en vue d'acquisitions éventuelles compte tenu des transactions engagées.



### 2 - Budget supplémentaire "Général"

Il est voté en équilibre à 281.300 Frs en fonctionnement et à 92.800 Frs en investissement. Dans cette dernière section sont prévus : la chaudière d'école, l'achat de vaisselle pour équiper partiellement le Foyer Rural, une dotation de 64.800 Frs pour la grande salle, etc...

### 3 - Budget supplémentaire "Eau"

Une somme de 10.000 Frs est inscrite en fonctionnement pour permettre de verser à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse une redevance de prélèvement de l'eau dans le milieu naturel en 1998.

La somme de 7.110 Frs est inscrite en investissement pour permettre l'acquisition d'une unité centrale de micro ordinateur nécessaire à la gestion et à la surveillance à distance des réservoirs, le matériel IBM 386 en place étant insuffisant, compte tenu de sa vétusté (1992).



### 4 - Budget supplémentaire "Assainissement"

La Commune attend le décompte définitif des travaux de la 1ère tranche que la D.D.E. doit fournir pour établir ce document qui sera soumis au vote du Conseil lors de la prochaine réunion.



### 5 - Forêts

La vente des résineux en bloc et sur pied à LUNEVILLE a produit la somme de 312.000 Frs.

#### Coupe affouagère 1999

Elle aura lieu dans les parcelles 9, 18 et 24. Selon O.N.F., 436 m3 de grumes et 296 m3 de bois de chauffage sont attendus.

Le Conseil confie à M. PUREL "Société la Verdurette" le façonnage des grumes (65 Frs H.T. le m3) et du bois de chauffage (80 Frs H.T. le stère). Il charge M. LECOMTE d'AZERAILLES du débardage des grumes sur chemins (30,00 Frs H.T. le m3) et confie à M. BALLAND de MENIL-SUR-BELVITTE la livraison des stères aux habitants (42,00 Frs H.T. le stère).



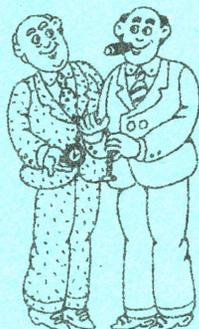


#### 6 - Cimetière

Le règlement du cimetière est modifié et l'interdiction de stationnement des poids lourds le long du mur de clôture qui était mentionné est supprimé. Quelques autres modifications mineures sont également apportées.

#### 7 - Convention Assainissement

La Commune de LACHAPELLE est concernée par le projet d'assainissement thiavillois sur divers points. A savoir :

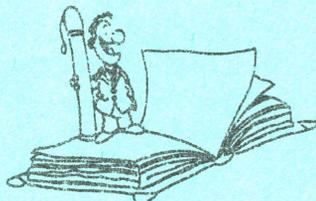


- connexion au réseau de l'égout intercommunal de Fagnoux,
- création d'un égout rue du "Pré de la Scie",
- connexion éventuelle ultérieure du secteur du Chauffour au réseau,
- participation au frais de fonctionnement de la S.T.E.P.

Il convenait en conséquence de régler les modalités entre les 2 communes. Le projet initial avait fait l'objet de l'avis favorable du Conseil de THIAVILLE le 06/11/1997. Après concertation avec la Municipalité de LACHAPELLE, quelques modifications mineures sont apportées. Le Conseil approuve le texte modifié et autorise le Maire à signer la convention.

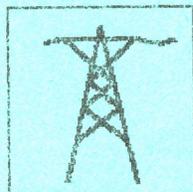
#### 8 - Règlement de l'eau

Le règlement de l'eau est complété par une annexe concernant les fontaines. Il est précisé que pour la plupart d'entre elles, l'eau n'étant pas traitée, elle ne correspond pas aux normes de potabilité en vigueur ce qui impose qu'elle soit déclarée "non potable". Il est précisé par ailleurs que les fontaines appartiennent à la Commune et de ce fait sont à la disposition de tous, personne ne pouvant en faire un usage privatif en sa seule faveur. En conséquence, tout branchement y est interdit. Par ailleurs, il appartient aux utilisateurs de nettoyer, si besoin, après usage les bassins. Enfin, l'utilisation de produits nocifs susceptibles de nuire à l'environnement et aux poissons est interdite.



#### 9 - SIVOM

Le Conseil autorise le SIVOM du Pays de BACCARAT à adhérer au Syndicat Départemental d'Electricité.



#### 10 - Acquisitions foncières

Le Maire fait le point sur les transactions en cours et le Conseil lui donne les instructions utiles à cet effet.

#### 11 - 2 x 2 voies

Le Conseil émet un avis favorable au classement de la R.N. 59 mise à 2 fois 2 voies en "voie express".



#### 12 - Divers

Les problèmes de stationnement de poids lourds rue Paradis, objets de réclamations d'habitants, sont évoqués. Une lettre relative au calcul d'une taxe d'habitation est transmise au Service des Impôts. Une



réclamation relative à des dépôts sauvages sur une propriété privée est examinée. Le point sur les travaux en cours, sur l'évolution de l'intercommunalité, sur l'obligation de faire une étude supplémentaire sur la consistance des sols de l'emplacement de la future station d'épuration, puis sur le problème des boues d'épuration, est fait.

Après réponse aux questions, le Maire lève la séance à 23h30.

### FEEDER



Par courrier du 15/10/98, Gaz de France nous informe que les travaux de déplacement de la conduite de gaz (suppression du passage sur le pont et mise en souille dans la Meurthe) prévus cet été sont reportés à l'été 99. Ce retard est lié à l'impact de la loi sur l'eau et de ses décrets et à diverses considérations environnementales qui ont perturbés les autorisations de travaux utiles, repoussant ceux-ci à la prochaine période hydrologiquement favorable (juin - juillet 99).

### ENQUETE PUBLIQUE



Une enquête publique sur le classement en route express et sur la compatibilité des plans d'occupation des sols du projet relatif à l'aménagement de la R.N. 59, section ST CLEMENT - AZERAILLES se déroulera du 12/11/98 au 16/12/98 et le dossier pourra être consulté en Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE les mardis et vendredis de 18h00 à 19h00. Les observations utiles pourront être consignées sur le registre utile. Les membres de la Commission d'enquête recevront le public en Mairie de SAINT DIE le 27/11/98 de 15h00 à 18h00, en Mairie de ST CLEMENT le 04/12/98 de 15h00 à 19h00, en Mairie de CHENEVIERES le 09/12/98 de 15h00 à 19h00, en Mairie d'AZERAILLES le 14/12/98 de 15h00 à 19h00 et en Sous Préfecture de LUNEVILLE le 16/12/98 de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

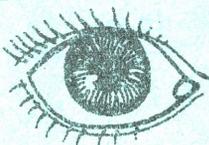
### CLIN D'OEIL

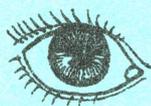
"La vie ne vaut rien. Mais rien ne vaut la vie" (André MALRAUX).

"La maîtresse de maison reçoit une nouvelle bonne et l'interroge :

- Vous aimez faire la cuisine ?
- Oui, Madame.
- Vous aimez faire le ménage ?
- Oui, Madame.
- Vous aimez les enfants ?
- Oui, Madame, mais cette fois ci j'aimerais que Monsieur

fasse attention !





"Un imitateur monte sur la scène d'un café-théâtre :

- Qu'il est maigre ! s'exclame une dame,
- Normal, répond son mari, c'est le clou du spectacle".

### PROCHAINES MANIFESTATIONS



07 nov.	Gueriotte Junior	Foyer Rural	Eglise	Thiaville	
11 nov.	Cérémonies Souvenir	Municipalité	Foyer Rural	Thiaville	
14 nov.	Loto	Foyer Rural	M.P.T.	Lachapelle	
15 nov.	Repas choucroute	Foyer Rural	Foyer Rural	Thiaville	
21 nov.	} Sainte Cécile	} Chorale	} Annexe F.R.	} Thiaville	
et					
22 nov.	} Bourse aux jouets	} Comité des Fêtes	} Foyer Rural	} Thiaville	
21 nov.					
au					
23 nov.	28 nov.	Repas dansant	R.C.M.	Foyer Rural	Thiaville
	05 déc.	Téléthon	A.C.E.	Annexe F.R.	Thiaville
	05 déc.	Char St Nicolas	Ass. Familiale		Thiaville
	05 déc.	Char St Nicolas	Ass. Familiale	M.P.T.	Lachapelle
	06 déc.	Ste Barbe	Pompiers	Foyer Rural	Thiaville
	11 déc.	Marché de Noël	Ecole	Foyer Rural	Thiaville



### PERMANENCE O.P.A.H.

O.

P.

A.

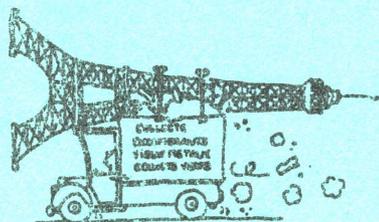
H.

La prochaine permanence de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aura lieu en Mairie :

le vendredi 27 novembre 1998 de 15h15 à 16h00

Propriétaires occupant ou propriétaires louant leur immeuble (ou un appartement) sont directement concernés s'ils envisagent d'effectuer des travaux en 1998 ou 1999. Des aides financières substantielles peuvent vous être accordées. Renseignez-vous, cela n'engage à rien et peut rapporter gros !

### OBJETS HETEROGENES



La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu :

le vendredi 18 décembre 1998

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

## DECHARGE MUNICIPALE



La tonte des gazons et des haies, l'ébranchage des arbres de la taille des haies est maintenant terminée. En conséquence, la décharge sera fermée en permanence à compter du samedi 14 novembre à 11h30 et jusqu'à fin mars. La date de réouverture sera publiée en temps utile. Si néanmoins des déchets verts étaient à déposer, saisir la Mairie du problème afin qu'une solution soit recherchée, 48 heures au préalable (hors week-end).

## LE COIN DES ETOURDIS



Une clé plate a été trouvée entre la rue de l'Eglise et la rue de la Libération. La réclamer en Mairie.



Un grand parapluie marqué G.T.M. a été trouvé dans le village. Le réclamer en Mairie.

## 11 NOVEMBRE

Les cérémonies marquant le 80ème anniversaire de l'Armistice de 1918 se dérouleront à THIAVILLE le mercredi 11 novembre 1998 selon le programme suivant :

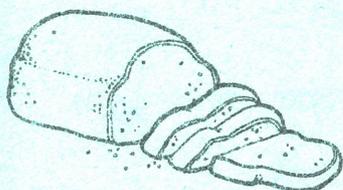
- 08h45 : Rassemblement devant la Mairie
- 09h00 : Office religieux
- 09h50 : Cérémonies au Monument aux Morts et

à la stèle Pierre Pierron suivies d'un vin d'honneur avec exposition salle du Foyer Rural.



Toute la population et notamment les enfants accompagnés de leurs parents sont cordialement conviés à ces cérémonies du Souvenir qui, selon une tradition bien établie, se dérouleront avec la participation de la Municipalité et des habitants de LACHAPELLE.

## OPERATION BRIOCHES DE L'AMITIE 1998



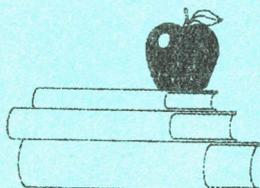
L'opération "Brioche de l'Amitié" s'est déroulée dans le Canton du jeudi 15 au dimanche 18 octobre 1998. 2.590 brioche ont été vendues, produisant une recette de 68.739,05 Frs (prix moyen : 26,10 Frs). A Thiaville, les 80 brioche prévues et fournies par notre boulanger ont rapporté, à la vente, la somme de 2.085 Frs.



Cette année, l'opération a été menée avec le concours de l'Association "Radio Canal Myrtille" (R.C.M.) dont les bénévoles méritent un grand merci.

Le mérite va aussi à vous thiavillois qui avez ouvert votre porte et votre porte-monnaie pour venir en aide à ceux qui n'ont pas eu la chance de bénéficier de toutes leurs facultés.

M.G.



### REMERCIEMENTS

Nous remercions Mme Michelle IZARD, domiciliée 2, rue d'Alsace pour son don de livres fait à la Commune.

### ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

#### JEUNESSE LOISIRS :

L'Association "Jeunesse Loisirs" vous informe qu'elle organise un repas dansant pour la soirée de la Saint Sylvestre au Foyer Rural de THIAVILLE.

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez vous adresser aux responsables suivants :

- Mme Edith ZINUTTI      Tél. : 03.83.71.40.55
- M. Dominique THIRIET      Tél. : 03.83.71.43.54
- M. Patrick BERNARD      Tél. : 03.83.71.44.58
- M. Jean Luc THIRION      Tél. : 03.83.71.42.11



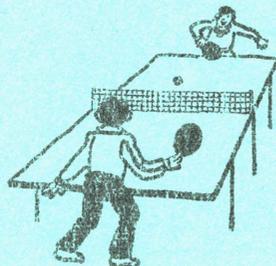
Le nombre des inscriptions est limité à 100 personnes.  
Prix du repas : 280 francs.

#### TENNIS DE TABLE :

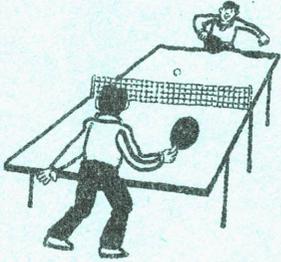
Le Club de Tennis de Table de Thiaville a repris ses fonctions lors de l'ouverture officielle de la saison 1998/1999 qui a eu lieu le 21 août 1998. Le 29 août, pour son tournoi annuel, Thiaville a remporté le Challenge du Foyer Rural devant Moyenmoutier, Etival, Azerailles, Raon l'Étape, Bertrichamps et la Bourgonce. Au cours de ce Tournoi, il faut noter les victoires de Philippe THOMAS dans le tableau 50-70 ; le Double Alexis MARCOT - Eric DURAND et de l'ancien thiavillois Raphaël BERTHIER contre son frère Thierry dans le tableau 65-N.C. Les deux autres tableaux ont été remportés par le stivalien David PETIT.

Le 12 septembre, au cours du tournoi interne au Club, Philippe THOMAS l'emporte, en simple, devant Christophe COSSIN, 3ème place Rémi WEISS, 4ème place Thierry BERTHIER. En Double, la paire Alexis MARCOT - Rémi WEISS l'emporte devant Sébastien HUMBERT - Jean Christophe ADLER.

Cette année, le Club a engagé 3 équipes en Championnat ; une régionale 4, une départementale 1 et une équipe de jeunes de 6 à 8 ans. De plus,



l'école de Tennis de Table fonctionne à nouveau le mercredi après-midi : 7 jeunes de 6/8 ans y sont inscrits à l'heure actuelle. Pour des raisons de place, 3 inscriptions au plus sont encore possibles : il faut vite venir se renseigner pour toute personne intéressée ! L'effectif, au 15 octobre 1998, est de 20 licenciés : record battu pour le Club. Le Championnat a repris depuis le 26 septembre 1998.



#### En Régionale 4 :

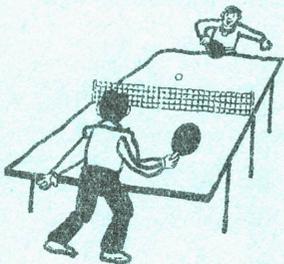
Afin d'augmenter ses chances d'atteindre l'objectif visé, soit la montée en régionale 3, Thiaville a fusionné cette année avec Raon sur Plaine. Pour l'instant, victoire à Rambervillers 16-4 et à Moyenmoutier 15-5. A signaler que dans le match contre Moyenmoutier, l'équipe était composée de 4 thiavillois sur 6 joueurs. L'équipe occupe, pour l'instant, la première place en compagnie de Sainte Marguerite et de Cheniménil.

#### En Départementale 1 :

L'équipe est riche en nombre : 10 joueurs inscrits pour 6 places disponibles avec pour objectif de se maintenir. Pour l'instant, deux matchs joués, deux défaites : contre Anould 14-6 et contre Sainte Marguerite B 18-2. Malheureusement, Thiaville ne pourra pas aligner son équipe type avant le 08 novembre et elle a un lourd challenge à défendre avant Noël.

#### L'équipe jeunes :

Ce Championnat est réservé aux jeunes ayant 7 et 12 ans (de poussins à minimes). L'équipe de Thiaville est composée de 3 filles de 7 à 8 ans (poussines - benjamines) qui ne pratiquent le Tennis de Table que depuis le 20 août 1998 ; ces jeunes demoiselles essayent pour le moment plus de se faire plaisir que de représenter Thiaville. Jusqu'à maintenant, deux défaites sont à noter à leur palmarès : 7-3 contre Raon l'Etape 1 et 10-0 contre une équipe de Raon sur Plaine composée de jeunes de plus de 12 ans c'est-à-dire de minimes 2ème année.



Comme chaque année, le Club va venir vous rendre visite dans les jours qui viennent pour vous proposer des calendriers. Merci d'avance de l'accueil que vous allez réserver à leurs membres !

#### CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR :

Un "Loto de Noël" est organisé par le Conseil Municipal Junior le Samedi 19 décembre 1998 à 15h00 à l'Annexe du Foyer Rural.

Nous sommes à la recherche de lots, alors pensez à nous...

Les déposer chez :

- M. POIREL Aurélien  
13, rue de la Libération à THIAVILLE.  
ou à la Mairie.

Merci d'avance.

Le Maire Junior.

Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



**LE 14 OCTOBRE 1988**

naissait

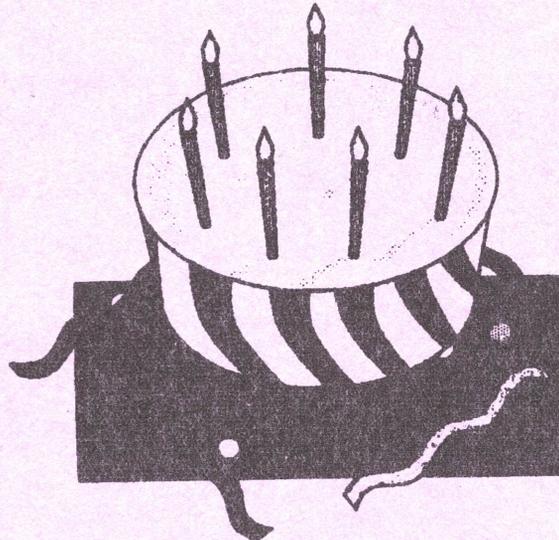
la chorale d'enfants de Baccarat :

**LES GUERIOTS JUNIORS**

**LE 7 NOVEMBRE 1998**

Pour fêter leur 10<sup>eme</sup> anniversaire

ils ont choisi de venir à Thiaville.



Soyez nombreux à venir les encourager le

**SAMEDI 7 NOVEMBRE  
à 20H30**

*en l'église de Thiaville-sur-Meurthe*

**Vous ne regretterez pas votre soirée !!**

**ORGANISATION : FOYER RURAL**

Entrée Libre.

**RCM**  
**97.6**

**FOYER RURAL**

**THIAVILLE**

**Dimanche 15 Novembre**

**REPAS CHOUCROUTE**



**A partir de 12h30**

**Salle du Foyer**

**100F Adultes - 50F Enfants**

Réservation chez : Mme COUTRET Ginette  
Mme PICARD Marie-Claire

03.83.71.42.13  
03.83.71.41.64

1 1

## 4ème BOURSE AUX JOUETS

Le Comité des Fêtes avec la participation des associations organisent une bourse aux jouets le dimanche 22 novembre 1998.

LIEU : salle du Foyer Rural (au dessus de la Mairie)

COLLECTE : le samedi 21 novembre de 16h00 à 18h00 pour les jouets en dépôt vente et les dons (jouets en bon état uniquement).

VENTE : dimanche 22 novembre 1998 de 14h00 à 17h00

La reprise des invendus et le règlement des objets vendus se fera le lundi 23 novembre 1998 de 18h00 à 19h00.

ATTENTION : passé ce créneau, tous les objets non réclamés seront considérés comme des dons au Comité des Fêtes.

Le Comité prendra en charge la vente des jouets déposés par les adultes ou les enfants.

Mais pour les enfants du village qui souhaiteraient vendre eux-mêmes leurs jouets, des tables seront mises à leur disposition.

Pour une bonne organisation, il sera indispensable pour ces enfants de nous retourner le coupon ci-dessous accompagné d'une autorisation parentale.

Merci d'avance.

**BUVETTE ASSUREE POUR TOUS.**

---

L'enfant NOM : ..... Prénom : .....

désire réserver 1 table.

M. Mme ..... autorise(ent) son (leur) enfant : .....

à vendre lui-même ses jouets pendant la bourse qui se déroulera le 22/11/98 au Foyer Rural.

Signature.



Aujourd'hui : **THIAVILLE AVANT 1789**

**LES FONTAINES : LE BOUGE DE LA FONTAINE DE FAGNOUX**

"La reconstruction du bouge de la fontaine de Fagnoux figure dans le devis des travaux à exécuter dans les 3 Communautés en exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du Roy du 14 juin 1777 :

Bouge de la fontaine de fagnon à reconstruire à neuf suivant les plans profils et coupes d'élévation.

Son emplacement sera approfondi jusqu'à ce que les sources filtration et rameaux d'eau soient réunis ensemble pour les enfermer dans un seul bassin. La coupure des terres sera faite au pourtour de degré par degré pour faciliter le travail de sorte que le fond soit dégagé de dix huit à vingt pieds pour former la maçonnerie à établir en pierres de tailles et glaises au pourtour entre les terres ainsi qu'il est désigné par le plan et coupe d'élévation.

L'entrepreneur ayant réuni les sources, commencera à poser la première assise de corrodage ou alors il établira un Corps de décharge pour conduire les eaux hors du bassin à la partie inférieure et pour faciliter l'exécution des mêmes ouvrages, il observera autant d'élévation de la maçonnerie ayant disposé la taille propre à employer en cylindre sur trois faces portant d'assises en assises réglées et à joints coupés suivant le tracé du plan et profil pour que les eaux aient moins de poids à leurs élévation et fournir plus abondamment au corps de conduite.

Les assises posées et arrêtées sur un bain de ciment fait exprès, les joints coulés fichés jusqu'à bien d'un même matériau, rafraîchi par un lait de chaux bien gluant et afure mesure de leur élévation l'on observera d'appliquer une chaîne de conroy bien préparé à la planche sans aucune sorte de grève, les lits de huit pouces par plancher fortement battus à la Capucine de degré en degré jusqu'à sa hauteur qui aura environ douze pieds depuis le fond jusqu'au Cor de conduite à fagnon lequel sera enfermé de six pieds de glaises appliquées et conroyée comme il vient d'être expliqué.

Pour éviter un cloaque au devant du bouge lorsque les Eaux sont abondantes, il est nécessaire d'y établir un Corps de décharge supérieur de trois à quatre mises à l'afléurement de ce dernier, le regard ou passage en forme de porte, le seuil ou apuit sera posé sur deux pieds six pouces entre les pieds droits portant feuillures de trois pouces ainsi que la couverture qui sera élevée à trois pieds six pouces, fermé par un solide volant de planches de chênes de trois pouces d'épaisseur barré par encastrement à l'intérieur et arrêtés par deux fortes pentures et sur des gonds à repos scellés en plomb au pied droit et fermé à la clef par une forte serrure laquelle arrêté par un crampon scellé aussi au second pied droit.

La Versure faite suivant le tracé du profil en élévation, le sommet sera chargé de terres ordinaires suivant la direction de la portion de cercle supérieur de sorte qu'il n'y ait que la face du passage qui ne soit point enfermée".

**FAGNOUX ET LA PAROISSE**

Le Pouillé du Diocèse de Toul de 1711 indique :

"La Chapelle

Annexe. La Chapelle Capella Patron la Nativité de Nôtre Dame Seigneur Monsieur de Metz Parlement de Metz.

La Cense de Fagnoux.

La Chapelle est une annexe de la paroisse de Deneuvre.

1748 : Paroisse de La Chapelle, Thiaville et fagnon.

1758 - 1763 : Paroisse de Thiaville, La Chapelle et fagnon.

(Registres paroissiaux).

Le Maire de Fagnoux représente la Communauté dans certaines occasions paroissiales :

"Baptême de la grosse cloche 1781

"Cérémonie en présence de toute la paroisse et particulièrement de Pierre MATHIEU, Maire à La Chapelle ; Pierre MATHIEU, Maire à Thiaville et Sébastien MARTIN, Maire à Fagnoux et de Jean Claude PARADIS, échevin et fabricant de la paroisse lesquels ont signé avec moi Joseph Nicolas CAMPIN, prêtre et vicaire à La Chapelle.

Suivent les signatures".

Election de l'Echevin d'église.

"L'an mil sept cent quarante cinq, le vingt neuf juin à l'issue des vespres les communautés assemblées Nicolas LITAIZE de Thiaville a été élu Echevin du consentement du Sr Pierre LAURENT ABEL vicaire de La Chapelle, Thiaville et Fagnoux et ce à la pluralité des voix des habitants et le quatrième juillet suivant il en a prêté son Serment au cas requis en présence des Srs Joseph PITON, Maire moderne de Thiaville ; Pierre MATHIEU, Maire de La Chapelle et Pierre GEORGEL, Maire de Fagnot qui ont signé le présent acte.

Suivent les signatures".

"Maire moderne" : le Maire en exercice.

"Echevin d'église" : personnage qui gère les biens de la paroisse.

#### **FAGNOUX COMMUNAUTE FRONTALIERE**

Par le traité de Paris du 21 janvier 1718, le Duc de Lorraine cède définitivement à la France Sarrelouis, Phalsbourg, Sarrebourg, Longwy et leurs dépendances contre la Chatellenie de Rambervillers prélevé sur l'Evêché de Metz. Fagnoux et Ste Barbe sont donc pays étrangers.

La Chatellenie de Rambervillers devenant Lorraine, ses forêts sont donc en pays étranger et les gardes de cette Gruerie ne pourront poursuivre les habitants de Fagnoux délinquants dans l'Evêché de Metz (France). Aussi vont-ils en profiter pour "picorer" à qui mieux mieux dans les forêts de la Gruerie de Rambervillers qui touchent leur finage à tel point qu'en 1740, l'Abbé d'Estran chargé des affaires de l'Evêque de Metz à Baccarat va faire prendre des dispositions pour remédier à cette situation :

"Je soussigné d'Estran prêtre chargé des affaires de Monseigneur l'Evêque comte et pair de France, prince du St Empire ayant été informé du pillage continuel que les habitants de Thiaville, La Chapelle et Fagnot commettent dans les forêts de Gruerie de Rambervillers et que la source de ce désordre est l'impunité autorisée par la proximité du terrain de France où se trouvent située ces forêts parce que ses habitants se croient en sureté dès qu'ils ont transportés leurs vols sur leurs terrains. Pour remédier à pareil abus il est nécessaire que les gardes de la Gruerie de Rambervillers puissent faire des rapports contre les délinquants qui transportent leurs délits en France à ces causes je prie Mr de la Gruerie de Baccarat de vouloir bien faire prêter serment en cette Gruerie à tous les gardes de la Gruerie de Rambervillers qui se présenteront à cette effet. Et nommément à Jean Claude COLSON, garde à cheval de la Gruerie de Rambervillers et à Joseph BONTEMPS garde demeurant à Ste Barbe dont les bonnes moeurs et capacité ont été reconnus par les officiers de la Gruerie de Rambervillers. Et par moy fait à Baccarat le vingt trois juin mil sept cent quarante.

d'Estran, prêtre".

COLSON et BONTEMPS sont reçus à la Gruerie de Baccarat le 23 juin 1740, Jean MATHIEU le 28 juin 1740.

Les gardes de la Gruerie de Rambervillers feront des tournées dans le finage de Thiaville. (ADMM BJ 6 439).